

MAIRIE DES VELLUIRE-SUR-VENDEE

85770

Tél. : 02.51.52.31.21

Fax : 02.51.52.37.41

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 12 Février 2019

Président :

M. Alain REMAUD, Maire

Secrétaire(s) de séance :

M. Serge BARREAUD

Présents :

Alain REMAUD, Laurent DUPAS, Sophie MANCEAU, Maryse DE OLIVEIRA, Frédéric THENAISIE, Jean-Marie OLLIVIER, Matthieu RAMBAUD, Alain BENETEAU, Chantal JAUMIER, Philippe LECOINTE, Serge BARREAUD, Michaël HAPIOT, Sandrine JACQUAT, Christophe RONCORONI, Jacques CAQUINEAU, Valérie GAUFFENIC, Nicolas AUBINEAU, Sébastien MORIN (arrivée au point 2)

Absents :

Caroline POUVREAU, Christian VEILLON, Bruno BRODU, Elisabeth DIEDRICH (pouvoir à Philippe LECOINTE), Xavier GRILLO, Béatrice MICHEL, Sébastien JOUNAULT.

Le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire a signer la convention de prestations de service relative au fonctionnement du service mutualisé Prévention - Sécurité. A l'unanimité.

- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par E-Collectivités Vendée et inscrire au budget les crédits correspondants.

Coût : Mise en place : 900 € HT

Suivi annuel : 450 € HT.

A l'unanimité.

- Fixe le montant mensuel de la participation de la commune des VELLUIRE-SUR-VENDEE à 5 € par agent, sur la base d'un temps complet, pour la garantie "maintien de salaire". A l'unanimité.

- Est informé de la panne du tracteur communal "CASE" et des montants du diagnostic et devis de réparation. Ce dossier est reporté à la prochaine réunion car il est nécessaire d'avoir plus de renseignements.

- Est informé de l'avancée des travaux au pôle commercial.

- Se voit présenter le dossier du plateau multi-sports (City-stade) avec les devis correspondants et les subventions attribuées

Pour extrait :

En Mairie, le 14 février 2019

Le Secrétaire,


Serge BARREAUD
Signature et cachet

Cet extrait doit être affiché à la porte de la Mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Page 2)

(DETR - CNDS) et un tableau chiffré des projets 2019 qui a été élaboré lors de la réunion de la commission FINANCES.

- Décide l'adhésion à la fondation du Patrimoine, soit 120 € pour 2019. A l'unanimité.

- Est informé de la réunion à la mairie le 14 février 2019 concernant les travaux sur la ligne SNCF, du contrat de balayage avec BODIN - ASSAINISSEMENT (2 600 € HT pour l'année), du compte rendu de la commission communale Affaires Sociales (Sandrine JACQUAT).

JUS-MAIRIEM e-Formul 2004

Pour extrait :

En Mairie, le 14 février 2019

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.

Le Secrétaire

Serge BARREAUD
Signature et cachet